



14ème FESTIVAL DES JEUNES CREATEURS

Rose Golden Edition

Du 7 janvier au 2 février 2019

Introduction :

La MJC, espace d'échange et de créativité, ouvre ses portes aux jeunes artistes âgés de **15 à 30 ans**, évoluant dans divers domaines de créations artistiques tels que : les arts graphiques, la danse, le théâtre, la mode, la sculpture, la peinture, la musique...que ces artistes soient ou aient été en formation, ou soient autodidactes.

- Edition Rose Golden -

Particularité pour cette 14 eme édition, la MJC s'associe à une jeune association « Rose Golden » en l'accompagnant dans l'organisation d'un festival.

Par son action, cette jeune association souhaite mettre en valeur toutes les formes de créations et encourager le partage et l'épanouissement des talents.

Les Objectifs du festival

- Offrir à de jeunes artistes la possibilité de participer à un événement culturel
- Favoriser des échanges entre artistes
- Permettre aux artistes de soumettre leur travail à l'œil d'un public éclectique
- Montrer la richesse et la diversité de la création contemporaine
- Promouvoir leur travail auprès de professionnels
- Diffuser un message positif en valorisant le rôle de l'art
- Mobiliser les ressources et les potentiels

En bref, Inspirer et encourager les jeunes à s'exprimer, pour que l'année suivante d'autres franchissent le cap de participer à un festival comme celui-ci

Déroulement succinct :

Pour participer au festival, l'artiste doit déposer un dossier avant le **5 novembre 2018 inclus** qui sera soumis à la sélection d'un Jury composé de professeurs de la MJC, d'administrateurs des deux associations et d'artistes .

Ce Jury sélectionnera parmi les dossiers un panel d'artistes qu'il souhaite mettre en avant .

Cinq d'entre eux seront sélectionnés pour l'exposition qui aura lieu du 8 au 28 janvier. Ils tenteront aussi de remporter le prix du public.

Le reste du programme n'est pas prédéfini. il sera déterminé selon les candidatures retenues. Par exemple, chanteurs, danseurs et musiciens peuvent être sélectionnés pour le spectacle de clôture le samedi 2 février, les compagnies de théâtre peuvent être à l'origine d'un weekend spectacle, les jeunes créateurs de mode pourront participer à une soirée spécifique regroupant un pop-up store et des défilés...

REGLEMENT DU FESTIVAL

Dates et lieu du festival:

Du 7 janvier au 2 février 2019

MJC Louis Lepage

36 bd Gallieni – 94130 NOGENT SUR MARNE

Tel : 01.48.73.37.67

e-mail : jeunescreateurs@mjc-nogent.com

site : www.mjc-nogent.com

Thème : « Génération »



Critères de sélection :

Les artistes doivent être âgés de 15 à 30 ans .

Le Jury appuie essentiellement sa sélection sur des critères d'originalité de la production et de qualités techniques et artistiques .

Les artistes peuvent évoluer dans divers domaines artistiques (Danse, mode, peinture, cinéma, musique, sculpture, photo...)

Le parcours artistique n'est pas pris en compte dans la sélection. Seule les œuvres présentées importent , que l'artiste se soit déjà produit ou non .

Plusieurs artistes sont sélectionnés et le Jury donne son avis sur les œuvres que chacun souhaite présenter.

Contenu du dossier de sélection :

Chaque artiste peut présenter un book ou des œuvres originales. Dans ce dernier cas, il devra les laisser à la MJC le temps de la sélection, contre décharge. Les documents peuvent aussi être envoyés par mail.

Un CV artistique ou un texte expliquant **la démarche** de l'artiste doit également être joint : ces documents ne seront pas pris en compte pour la sélection, mais permettront ensuite à l'équipe de la MJC de présenter les artistes aux médias et d'éditer un programme plus complet.

Le Lien avec le thème « **Génération** » doit apparaître.

Dates de dépôt des dossiers de candidature:

Les dossiers sont à déposer à l'accueil de la MJC, avant le 5 novembre 2018 (date butoir).
Il vous sera remis en contrepartie une fiche de dépôt à remplir et signer.
La MJC est ouverte le lundi de 14h à 22h, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 22h, le samedi de 10h à 17h.

Œuvres pouvant être présentées (liste non exhaustive) :

Musique, Peinture, dessin, photographie, BD, graff., infographie, travail vidéo, stylisme, sculpture, danse...

Décision du Jury :

Le Jury se réunira pour délibérer fin novembre.
Chaque candidat sélectionné sera contacté par téléphone et invité à une rencontre de tous les artistes sélectionnés courant décembre .

Communication :

La MJC fait apparaître l'ensemble de sa programmation culturelle sur son site internet et sur celui de la Ville, ainsi que sur sa lettre d'information mensuelle et sur le Journal de la Ville de Nogent.

Elle envoie aussi régulièrement des infos à la Presse spécialisée , ainsi qu'aux sites se consacrant aux lieux d'expositions et de manifestations en Région Parisienne.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exposition, un programme de présentation est édité, qui est destiné aux visiteurs de l'exposition : ce programme contient le descriptif des œuvres présentées et les coordonnées de leurs auteurs (sauf refus de ce dernier).

La MJC donne également à chaque artiste 20 cartons d'invitation à la soirée de clôture.

Soirée de remise des prix :

Le samedi 2 février 2019 : soirée de Clôture, remise des prix du Salon des Jeunes Créateurs et spectacle/concert Jeunes Talents selon les candidatures reçus.

Le programme complet du festival ne sera disponible qu'après décision du jury , selon les candidatures retenues .

GENERATION

FICHE DE DEPOT DE CANDIDATURE AU SALON DES JEUNES CREATEURS 2019

NOM :

PRENOM :

AGE :

ADRESSE :

VILLE :

N° TEL :

Email:

DOMAINE ARTISTIQUE

.....
.....

TYPE D'OEUVRES OU DE PROJET PRESENTES :

(fichies joints bienvenus)

.....

CURSUS ARTISTIQUE : à joindre . Ou démarche artistique si cursus faible voir inexistant .

Pour les œuvres plastiques et les dépôts sur place :

Je soussigné

déclare avoir déposé ce jour à la MJC Louis

Lepage.....

d'une valeur globale de.....

La MJC s'engage à assurer auprès de la MAIF l'ensemble des pièces déposées(*) pour la sélection du Salon, à compter de la date de dépôt de ces pièces indiquée ci-dessous, et jusqu'à la fin de la période de sélection ou de l'exposition, c'est-à-dire au plus tard le 31 janvier 2018.

(*) sous couvert du dépôt d'une liste comprenant le titre des œuvres et leur valeur.

DATE

SIGNATURE du candidat

CACHET DE LA MJC